

Au Conseil communal de Lausanne

Interpellation :

« Libérer l'espace public » lausannois de la pollution visuelle de l'affichage publicitaire

Depuis de nombreuses années, la ville de Lausanne s'est étoffée de panneaux publicitaires de plus en plus nombreux, envahissants et surtout problématiques pour la sécurité des piétons en particulier les personnes à mobilité réduite, sans parler de nuisances visuelles qu'ils occasionnent dans l'environnement urbain ! De nombreux citoyens se plaignent de cet état de fait.

Dernièrement, Grenoble a décidé le démontage de 326 supports de publicité pour « libérer son espace public ». Cette ville sera donc la première ville européenne à supprimer la publicité de ses rues en ne renouvelant pas le contrat de la ville avec le groupe d'affichage et de mobilier urbain. A partir de janvier, les supports publicitaires vont progressivement disparaître de l'espace public de cette ville. Le but de cette décision politique va dans le sens de lutter contre la pollution visuelle et agressive dans les espaces publics des grandes villes.

Pour la Mairie de Grenoble, cette suppression va permettre d'améliorer l'espace public, rendre la ville plus agréable, plus humaine pour ses habitants et pour les touristes. C'est aussi une manière de redonner une place à la nature dans l'espace collectif de la ville. De ce fait, une cinquantaine de jeunes arbres seront plantés ce printemps. Sur le plan financier, le manque à gagner a été chiffré entre 150'000 et 600'000 euros par an qui devraient être compensées par diverses mesures municipales dont la baisse des indemnités des élus et la diminution du budget « protocole » de Grenoble.

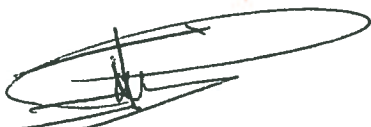
Nos questions sont les suivantes :

1. Combien y a-t-il de panneaux publicitaires sur le territoire de la Commune (sur le domaine public et sur le domaine privé ?
2. Quels sont les revenus annuels générés par la commercialisation de ces espaces publicitaires ?
3. A qui est attribuée l'exploitation des espaces publicitaires ?
4. Comment est sélectionné l'exploitant (procédure, critères, durée du contrat et échéances) ?
5. La municipalité peut-elle envisager de s'inspirer de l'exemple grenoblois pour une meilleure qualité de la vie et du paysage urbain à Lausanne ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

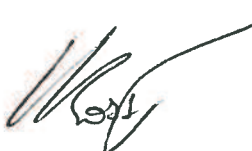
Johan Pain

Conseiller communal



Vincent Rossi

Conseiller Communal



Lausanne, le 27.01.2015